

Bureau du 2 septembre 2002

Décision n° B-2002-0789

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Quartier du Prainet - Programme d'intervention et entretien des espaces extérieurs - Participation financière**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 août 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre des opérations de développement social urbain mises en place sur la commune de Décines Charpieu, les partenaires du contrat de ville souhaitent poursuivre une opération pour laquelle la Communauté urbaine pourrait être sollicitée. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la gestion sociale de proximité (GSP).

L'objet du présent rapport concerne la participation financière de la Communauté urbaine au programme d'intervention du Prainet pour l'année 2002, ainsi qu'à l'entretien des espaces extérieurs du quartier du Prainet pour les années 2001 et 2002. Ces opérations auxquelles la Communauté urbaine participe depuis le 1er janvier 1996 sont réalisées par la commune de Décines Charpieu.

1° - Programme 2002 d'intervention du Prainet

Ce programme de travaux est financé chaque année par les partenaires du contrat de ville afin d'adapter les réalisations du projet urbain du quartier du Prainet aux demandes des habitants et de préserver un niveau de qualité de vie constant, s'élèverait à 38 112 € TTC en 2002.

Ces travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Commune concerneraient notamment :

- le remplacement de bancs détériorés du Quartier et autres mobiliers urbains,
- d'autres travaux d'amélioration à réaliser en concertation avec les habitants.

Le financement pourrait être le suivant :

- Etat	13 720,41 €
- communauté urbaine de Lyon	15 244,90 €
- commune de Décines Charpieu	9 146,69 €

- total	38 112,00 €

2° - Entretien des espaces extérieurs du quartier du Prainet pour les années 2001 et 2002

L'objectif de ce dispositif est de maintenir une unité, une qualité de l'entretien et une rapidité d'intervention pour réparer d'éventuelles dégradations sur les différentes domanialités du quartier.

Le coût de l'action pour l'année 2001, évalué à 105 189,82 € TTC, serait financé de la façon suivante :

- commune de Décines Charpieu	65 217,69 €
- OPAC du Rhône	8 415,19 €
- Société habitations modernes et familiales en Rhône-Alpes	3 155,69 €
- Société villeurbannaise d'HLM	12 622,78 €
- communauté urbaine de Lyon	15 778,47 €
	<hr/>
- total	105 189,82 €

Le coût de l'action pour l'année 2002, évalué à 112 000 € TTC, serait financé de la façon suivante :

- commune de Décines Charpieu	69 440 €
- OPAC du Rhône	8 960 €
- Société habitations modernes et familiales en Rhône-Alpes	3 360 €
- Société villeurbannaise d'HLM	13 440 €
- communauté urbaine de Lyon	16 800 €
	<hr/>
- total	112 000 €

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Accepte le versement à la commune de Décines Charpieu d'une participation financière de :

a) - 15 244,90 € nets de taxes pour la réalisation du programme d'intervention 2002,

b) - 32 578,47 € nets de taxes, soit 15 778,47 € pour l'année 2001 et 16 800 € pour l'année 2002 pour l'entretien des espaces extérieurs du quartier du Prainet.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions afférentes.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine :

- exercice 2002 pour le programme d'intervention - compte 657 540 - fonction 824 - opération 0048,
- exercice 2002 pour l'entretien des espaces extérieurs - compte 657 540 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,